

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 5 juillet 2010**

**RENCONTRES DES GRANDS SITES DE FRANCE 2010**  
**CONVENTION ENTRE LE RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE ET LA**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

~~~~~

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 5 juillet 2010, à Saint-Guiraud, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marcel JOVER, premier vice-président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Jean-Pierre BOUVIER suppléant Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, André SIDERIS donne pouvoir à Jean-Marcel JOVER, Dominique EDMONT MARIETTE suppléant René GOMEZ, Bernard GOUZIN suppléant Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU donne pouvoir à Gérard CABELLO, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, André YVANEZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Xavier PEYRAUD suppléant Hélène DELONCA, Martine BONNET, Bernard DOUYSET, Caroline COMBES, Jean-Pierre PECHIN, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL suppléant Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Fabienne GALVEZ donne pouvoir à Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC

Absent ou excusé : Philippe SALASC, excusé, Jean-Claude MARC, Eric CORBEAU excusé, Cyrille CADARS, Louis VILLARET excusé, Jacques DONNADIEU, excusé, Hélène DELONCA, excusée, André SIDERIS, excusé, Frédéric GREZES, Maurice DEJEAN, Daniel REQUIRAND, excusé, Didier LAMONT, excusé, René GOMEZ, excusé, Robert POUJOL, excusé, Claude CARCELLER, excusé, Hélène DELONCA, excusée, Agnès CONSTANT, excusée, Jean-Pierre GABAUDAN, excusé,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Considérant que dans le cadre de la labellisation du Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Georges de l'Hérault et des 10 ans du réseau des Grand Sites de France, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault va accueillir les 20, 21 et 22 octobre prochain les rencontres annuelles du Réseau des Grands Site de France.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- d'approuver le projet de convention de partenariat entre le Réseau des Grands Sites de France et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents afférents à cette affaire.

CONVENTION

Entre

LA COMMUNAUTÉE DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT, Parc de Camalcé, BP15, 34150 Gignac, représenté par son président, Louis VILLARET, *d'une part*

et

L'Association du RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE, Syndicat mixte du Grand Site de Solutré, Le Grand Pré, 71960 SOLUTRÉ-POUILLY, représentée par son Président, Gérard VOISIN,

désignée ci-après "RGSF", *d'autre part*,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : objet

Les 12èmes Rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France se dérouleront les 21 et 22 octobre 2010 dans le Grand Site « Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault ».

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et RGSF sont co-organisateurs et co-financeurs de l'opération, à parts égales.

Article 2 Descriptif

Les rencontres annuelles porteront sur le thème suivant :
« Ecomobilité, Grands Sites et territoires ruraux » (titre provisoire).

Elles se dérouleront sur deux jours et comprendront des interventions en salle et des visites de terrain, suivant le programme prévisionnel suivant :

Mercredi 20 octobre

16h00 Réunion du CA du RGSF

19h30 Dîner

Jeudi 21 octobre

9h00 Séance plénière

12h00 Visites de terrain avec

déjeuner pique-nique

17h00 Séance plénière en salle

20h30 Dîner

Vendredi 22 octobre

8h30 Ateliers (3)

12h30 Déjeuner buffet

14h00 Interventions de clôture

16h00 Fin des Rencontres

Ces rencontres sont prévues pour 130 à 150 participants.

L'organisation de la manifestation comprend l'ensemble des dépenses contribuant à son bon déroulement, tous les contacts et échanges préalables inhérents, ainsi que l'élaboration du document des Actes des Rencontres qui interviendra en 2011.

Si besoin est, un avenant sera rédigé pour préciser les modalités d'édition et de diffusion des actes.

Article 3. Répartition des tâches

L'organisation des Rencontres et du travail est précisée dans le document intitulé « Kit d'organisation des Rencontres des Grands Sites », établi par RGSF et remis à la Communauté de Communes.

RGSF assure l'établissement du programme en concertation avec la Communauté de Communes, les contacts avec les intervenants extérieurs, l'envoi des invitations (hors invitations locales), la coordination de la rédaction des actes et de leur diffusion.

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault assure l'organisation logistique des Rencontres : gestion des inscriptions, repas, transferts, visites, hébergements, logistique des salles, enregistrement, matériel de projection... Elle gère également les invitations locales, en accord avec le RGSF.

La communication et les relations avec la presse seront assurées conjointement et de façon harmonisée par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et RGSF.

Article 4. Modalités financières

Le budget prévisionnel de l'opération, figurant en annexe 2, s'élève à **32 615,66€** TTC. Il concerne notamment les postes de dépenses suivants : frais postaux, frais de salle, location de matériel (projection, sono et enregistrement), restauration, transferts, visites, valisettes avec documents, badges, prise en charge des intervenants (hors membres RGSF) et invités, frais de communication et relations presse RGSF, réalisation et diffusion des actes.

Les parties conviennent de financer l'opération à parts égales.

Sauf exception (notamment pour le règlement des dépenses de réalisation des Actes des Rencontres et de la part des relations presses assuré par RGSF), l'ensemble des factures sera réglé par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Le montant total des dépenses engagées par les parties sera validé par les partenaires. Sur cette base, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault émettra un titre de paiement à RGSF pour règlement du solde de sa participation financière à la fin de la manifestation.

Article 5. Durée.

La présente convention entre en vigueur à la signature et s'achève au règlement du solde de l'opération, qui devra s'effectuer au plus tard le 30 juin 2011.

Article 6 : Litiges

En cas de litige, les deux partenaires s'efforceront de trouver une voie de règlement à l'amiable. Si le litige persistait, il serait porté devant les tribunaux de Mâcon.

Fait à Solutré-Pouilly, le 2010, en deux exemplaires :

Le Président de RGSF

Le Président de la Communauté de Communes Vallée
de l'Hérault

Gérard VOISIN

Louis VILLARET

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 320 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET

RAPPORT 2.4	AMENAGEMENT DE L'ESPACE
<i>Rapporteur : Louis VILLARET</i>	
RENCONTRES DES GRANDS SITES DE FRANCE 2010	
CONVENTION ENTRE LE RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	

Dans le cadre de la labellisation du Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Georges de l'Hérault et des 10 ans du réseau des Grand Sites de France, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault va accueillir et co-organiser les 20, 21 et 22 octobre prochain les rencontres annuelles du Réseau des Grands Site de France.

Ces rencontres réunissent chaque année entre 130 et 150 invités. Le thème des rencontres 2010 sera l'écomobilité et fera l'objet de temps de discussion, de conférences, d'ateliers. Ces rencontres seront également l'occasion de faire découvrir notre territoire à travers des visites thématiques de terrain et de faire connaître nos produits locaux et notre terroir en sollicitant nos prestataires locaux pour les temps de repas et collation.

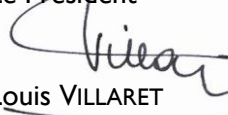
Afin de mettre en œuvre ces rencontres, une convention entre le Réseau des Grands Sites de France et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a été élaborée jointe en annexe

La convention a pour objet la répartition des tâches entre les deux parties et la définition des modalités financières. Elle est d'une durée de un an.

Je propose donc à l'assemblée :

- d'approuver le projet de convention de partenariat entre le Réseau des Grands Sites de France et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
- d'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents afférents à cette affaire.

Le Président



Louis VILLARET

PROJET

CONVENTION

Entre

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT, Parc de Camalcé, BP15, 34150 Gignac, représenté par son président, Louis VILLARET, *d'une part*

et

L'Association du RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE, Syndicat mixte du Grand Site de Solutré, Le Grand Pré, 71960 SOLUTRÉ-POUILLY, représentée par son Président, Gérard VOISIN, désignée ci-après "RGSF", *d'autre part*,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : objet

Les 12èmes Rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France se dérouleront les 21 et 22 octobre 2010 dans le Grand Site « Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault ».

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et RGSF sont co-organisateurs et co-financeurs de l'opération, à parts égales.

Article 2 Descriptif

Les rencontres annuelles porteront sur le thème suivant :

« Ecomobilité, Grands Sites et territoires ruraux » (titre provisoire).

Elles se dérouleront sur deux jours et comprendront des interventions en salle et des visites de terrain, suivant le programme prévisionnel suivant :

Mercredi 20 octobre

16h00 Réunion du CA du RGSF

19h30 Dîner

Judi 21 octobre

9h00 Séance plénière

12h00 Visites de terrain avec
déjeuner pique-nique

17h00 Séance plénière en salle

20h30 Dîner

Vendredi 22 octobre

8h30 Ateliers (3)

12h30 Déjeuner buffet

14h00 Interventions de clôture

16h00 Fin des Rencontres

Ces rencontres sont prévues pour 130 à 150 participants.

L'organisation de la manifestation comprend l'ensemble des dépenses contribuant à son bon déroulement, tous les contacts et échanges préalables inhérents, ainsi que l'élaboration du document des Actes des Rencontres qui interviendra en 2011.

Si besoin est, un avenant sera rédigé pour préciser les modalités d'édition et de diffusion des actes.

Article 3. Répartition des tâches

L'organisation des Rencontres et du travail est précisée dans le document intitulé « Kit d'organisation des Rencontres des Grands Sites », établi par RGSF et remis à la Communauté de Communes.

RGSF assure l'établissement du programme en concertation avec la Communauté de Communes, les contacts avec les intervenants extérieurs, l'envoi des invitations (hors invitations locales), la coordination de la rédaction des actes et de leur diffusion.

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault assure l'organisation logistique des Rencontres : gestion des inscriptions, repas, transferts, visites, hébergements, logistique des salles, enregistrement, matériel de projection... Elle gère également les invitations locales, en accord avec le RGSF.

La communication et les relations avec la presse seront assurées conjointement et de façon harmonisée par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et RGSF.

Article 4. Modalités financières

Le budget prévisionnel de l'opération, figurant en annexe 2, s'élève à **32 615,66€** TTC. Il concerne notamment les postes de dépenses suivants : frais postaux, frais de salle, location de matériel (projection, sono et enregistrement), restauration, transferts, visites, valisettes avec documents, badges, prise en charge des intervenants (hors membres RGSF) et invités, frais de communication et relations presse RGSF, réalisation et diffusion des actes.

Les parties conviennent de financer l'opération à parts égales.

Sauf exception (notamment pour le règlement des dépenses de réalisation des Actes des Rencontres et de la part des relations presses assuré par RGSF), l'ensemble des factures sera réglé par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Le montant total des dépenses engagées par les parties sera validé par les partenaires. Sur cette base, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault émettra un titre de paiement à RGSF pour règlement du solde de sa participation financière à la fin de la manifestation.

Article 5. Durée.

La présente convention entre en vigueur à la signature et s'achève au règlement du solde de l'opération, qui devra s'effectuer au plus tard le 30 juin 2011.

Article 6 : Litiges

En cas de litige, les deux partenaires s'efforceront de trouver une voie de règlement à l'amiable. Si le litige persistait, il serait porté devant les tribunaux de Mâcon.

Fait à Solutré-Pouilly, le 2010, en deux exemplaires :

Le Président de RGSF

Le Président de la Communauté de
Communes Vallée de l'Hérault

Gérard VOISIN

Louis VILLARET